

26 mars 2013

13.339

Question André Obrist et Denis Cattin**Les jetons de présence sont-ils matière à saisie judiciaire?**

Avec le doublement prévu des indemnités versées aux député-e-s le revenu occasionné prend, pour certains députés, une ampleur suffisante pour susciter certaines convoitises.

Preuve en est, elles seront dorénavant et de manière partielle, fiscalisées. Aussi, lesdites indemnités pourraient-elles être dès lors substance à saisie judiciaire, respectivement l'étaient-elles jusqu'à présent et ce cas de figure s'est-il déjà réalisé?